

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360)

SEANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

N° DE LA DELIBERATION : 2026025

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LAINE, Maire.

Présents : Bergogne Romain, Buchon Chris, Chazeau Christelle, Croxo Stéphanie, Hillion Françoise, Laine Jean-Michel, Machet Thierry, Mansour Soufiane, Munoz-Garcia Lucas, Ollier Candice, Parmier Christine, Recht Caroline, Sauvayre Jean-Luc, Sensen Karine

Absents : Lafont Eric (procuration à Recht Caroline)

A été nommée secrétaire : Christine PARMIER

NOMBRES DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à cette délibération : 15

Date de la convocation : 13/04/2026

Date d'affichage : 15/04/2026

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 30/04/2026

ID : 030-213001092-20260427-DE2026025-DE

**Objet de la délibération : CAPTURE ET PRISE EN CHARGE DES CARNIVORES, LE
RAMASSAGE DES CADAVRES D'ANIMAUX SUR LA VP ET LA GESTION DE LA
FOURRIERE ANIMALE**

Le Conseil Municipal d'Euzet-les-Bains,

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la commune qu'il est nécessaire de signer une convention avec un prestataire pour la capture et la prise en charge des carnivores, le ramassage des cadavres d'animaux sur la VP et la gestion de la fourrière animale.

Après lecture du marché de prestations de services proposé par la SACPA le Conseil Municipal de la commune décide avec 15 voix POUR, 00 voix CONTRE et 00 ABSTENTION de valider celui-ci et autorise le Maire à signer le document d'adhésion ou tout acte afférent en cours et à venir.

Le forfait annuel s'élèvera à 1122.20 euros HT. Ce montant sera proratisé pour la première période et pourra être révisé chaque année selon les conditions énumérées dans le marché.

Fait à Euzet les jour, mois et an susdits.

Le Conseil Municipal



Envoyé en préfecture le 29/04/2026
 Reçu en préfecture le 29/04/2026
 Publié le 30/04/2026
 ID : 030-213001092-20260427-DE2026025-DE

BERGOGNE Romain		MANSOUR Soufiane	
BUCHON Chris		MUNOZ-GARCIA Lucas	
CHAZEAU Christelle		OLLIER Candice	
CROXO Stéphanie		PARMIER Christine	
HILLION Françoise		RECHT Caroline	
LAFONT Eric		SAUVAYRE Jean-Luc	
Le Maire, LAINE Jean-Michel		SENSEN Karine	
MACHET Thierry			

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet du Gard. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.